



FICHE : DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

INTRODUCTION

Les personnes en détention sont, du fait de leurs conditions de vie, vulnérables lors de la survenue de vague de chaleur. Des mesures doivent être prises au niveau des établissements pénitentiaires pour limiter les effets de ces phénomènes climatiques.

AVANT L'ÉTÉ

Architecture et matériel

- faire vérifier le système de rafraîchissement de l'air, lorsqu'il existe,
- étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les cellules et les salles communes,
- disposer d'au moins un thermomètre pour la salle commune,
- vérifier la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable,
- vérifier le fonctionnement des douches,
- veiller aux conditions de stockage des aliments.

Organisation et fonctionnement

- prévoir des modalités de distribution d'eau fraîche,
- afficher les informations dans les locaux communs,
- mettre à disposition les recommandations « grand public » sur des présentoirs *ad hoc*,
- sensibiliser les professionnels au contact des personnes détenues, en particulier les personnels de surveillance aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre,
- faciliter l'accès au service médical afin d'adapter les recommandations pour les personnes malades ou sous traitement.

PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR

Organisation, fonctionnement et matériel

- assurer une vigilance particulière des personnes connues comme porteuses de pathologies respiratoires et des personnes handicapées,
- arroser les cours de promenade, les murs, pour les rafraîchir ou installer des brumisateurs,
- limiter ou aménager les horaires des activités extérieures,
- rallonger la durée des promenades dans les maisons d'arrêt et les maisons centrales, si les cours de promenade permettent un rafraîchissement,
- prévoir un vestiaire pour les personnes indigentes,
- vérifier la température des pièces.



Conseils individuels

- **Se protéger**

- recommander une tenue vestimentaire adaptée aux fortes chaleurs y compris en détention et lors des activités.

- **Se rafraîchir**

- faciliter l'accès aux douches (une ou plusieurs par jour),
- baisser la température des douches,
- installer des ventilateurs dans les parloirs,
- faciliter l'accès plus large aux ventilateurs (notamment par la gratuité pour les personnes indigentes).

- **Boire et manger**

- distribuer régulièrement de l'eau fraîche,
- adapter l'alimentation,
- donner l'autorisation d'apporter des bouteilles d'eau.